



décès du locataire et reprise du bail par son descendant

Par **OLLIVIER ROCH**, le **20/06/2011** à **17:09**

Ma mère et moi vivions ensemble depuis 2001, elle est partie pour cause de maladie en province, mais elle souhaitait revenir chez elle donc je suis restée dans l'appartement et payais le loyer par chèque à mon nom bien sur, et ce depuis son départ.

Elle est décédée, la succession est conflictuelle et mes soeurs ont contacté le bailleur en disant qu'elles ne souhaitaient pas que je reste dans l'appartement.

Celui-ci m'a écrit pour me contester la reprise à mon nom du bail en prétextant que je n'étais pas déclarée occupante ou signataire du bail.

Au cas ou je devrais partir, ais-je un délai, de combien ? Ais -je un recours ? Puis je m'opposer à mes soeurs en gagnant du temps via la succession car elles vont renoncer à la succession pour cause de dettes mais elles se sont déjà servies dans l'appartement de ma mère en se faisant ouvrir en mon absence ! le bailleur est il tenu d'attendre que la succession soit réglée ?

merci de me répondre, c'est angoissant de se dire que l'on va être poussée dehors alors que le loyer est payé rubis sur l'ongle depuis 5 ans !